



## **ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFHF DU 28/05/2022 A SAINT LAURENT BLANGY**

### **VŒU N°1 : FC CHAMBLY OISE / USL DUNKERQUE / ENTENTE FEIGNIES AULNOYE FC**

**A l'occasion de l'Assemblée Générale de la LFHF qui se déroulera le samedi 28 mai 2022, nous aimerions proposer un vœu pour que les Clubs puissent bénéficier, sportivement, d'une équipe en U19 National et d'une équipe en U18 Régional 1, dès la Saison 2022-2023.**

En LFHF, il est possible d'avoir, pour un Club, des U16 Régional 1 et des U17 Nationaux.

Selon les Règlements FFF, un Club qui descend de U17 National peut être remplacé par son équipe U16, si cette dernière est en position d'accéder. Pourquoi, nous ne pouvons pas le faire avec ses U19 Nationaux et son équipe U18 ?

Nous sommes sur des championnats générationnels ce qui implique que les U18 ne sont pas l'équipe réserve des U19 Nationaux.

Pour votre information, en LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE, l'US ORLEANS LOIRET FOOTBALL, qui évolue dans notre Championnat U19 National, a, également, une équipe évoluant en U18 R1, pour la saison 2021-2022.

C'est pourquoi, au vu de tous ces éléments énumérés, ci-dessus, nous souhaitons, sincèrement, que nos élus de la LIGUE DES HAUTS DE FRANCE aident et donnent les moyens à leurs Clubs de se pérenniser en U19 National.

### **VŒU N°2 : RC ARDRES**

Il est proposé d'autoriser un arbitre de Ligue d'être également titulaire d'une licence « éducateur fédéral », l'article 29 du statut de l'arbitrage fédéral ne permettant pas dans sa rédaction actuelle cette possibilité.

Cette proposition vise à permettre à un éducateur de pouvoir également être arbitre au niveau de Ligue et ainsi ne plus contraire ce licencié à devoir choisir entre le volet technique ou l'arbitrage.